



Accident de travail

Par Seb38

Bonjour, pouvez vous me dire qui peut remplir un accident de travail ? l'employé à t'il le droit de la remplir lui même ? (cause dépression harcèlement par son patron pour qu'il démissionne)

Par kang74

Bonjour

Pour que l'accident du travail soit reconnu, vous devez justifier des 2 conditions suivantes :

Vous avez été victime d'un fait accidentel (soudain et imprévu) dans le cadre de votre travail
L'accident vous a causé un dommage physique et/ou psychologique. Il est daté de manière certaine
Qu'en pense votre médecin traitant ?

C'est lui qui fera le certificat médical .

Vous pouvez déclarer ce que vous voulez, il y aura vraisemblablement enquête pour savoir si cela relève de l'AT ou pas .

Comme vous décrivez la chose, cela semble très incertain .
La dépression est une maladie diagnostiquée par un spécialiste .
Attention à employer les bons mots .

Par Seb38

Bonjour, merci pour votre réponse, médecin a refusé l'accident de travail et a été mis en arrêt pour burn out!!

Par kang74

Et je pense qu'il a raison de le déclarer comme cela , car je ne vois pas d'accident du travail dans ce que vous décrivez .

Par contre, si vous avez des faits précis, datés, prouvés, cela peut faire partie des actes répétés qui amènerait à penser que vous êtes victime de harcèlement moral .

Vous pouvez donc signaler les faits au CSE s'il y en a un , signaler au médecin du travail .

Vous êtes assez vague dans ce que vous considérez comme harcèlement .
Certains employés considèrent ce qui est du pouvoir de décision ou de sanction de l'employeur relève du harcèlement : alors que non .
Je ne sais pas quelle est votre ancienneté, mais peut être serait il prudent de penser, effectivement, à changer d'emploi .
Pendant une période d'arrêt de travail, on peut faire un bilan pro et se former .

Par Seb38

Ok merci, après avoir dit aux employés, vous pouvez m'attaquer au prud'hommes, il prendront rien car je n'ai plus rien, apparemment l'entreprise est en liquidation c'est pour cela qui cherche à faire démissionner les salariés

Par kang74

Cela n'explique pas ce qui pourrait relever d'un harcèlement ...